

C. BROILLET

Médecin-dentiste,
BULLE le 25 octobre, à l'hôtel
(H694F) [555]

raisins de Sion
de 5 kg. à 4 fr. 50 franco contre
paiement chez (O3050L)
Franz de Sepibus, Sion.

Le durillon ou verrue est prompt
ment enlevé et sans douleurs par simple
ment au moyen d'un pinceau avec
le célèbre remède pour cors au pied
Pharmacie Radlauer.

Carton avec flacon et pinceau Fcs. 1.—
Médaille Médaille
1885 1886 1887 1888 1889 1890
Marque de fabrique.

Estavayer : Pharmacie Porcelet ; à
Pharmacie C. Faust. [658]

né HOMERIANA

Excellent remède
mandé par les médecins contre
maladies du foie et du cou
ntisie, asthme, laryngite).
ès surprenant! La brochure sur
est expédiée franco. Le paquet
50.— Le véritable thé Homériana
expédié que par
E. Hoffsky, Berlin N. [459]

CHOCOLAT
Duchard
PRIORITY INCONTESTÉE
MODÈRE SE TROUVE PARTOUT

DENTISTE

Victor NOUVEAU,
chirurgien-dentiste, à Fribourg,
BULLE, hôtel de l'Union, cham-
bré, tous les jours de foire. (H385F) [314]

Bandages herniaires

Entente construction en tous genres et
tous seront fournis conformes aux
ordres par lettre indiquant les mesu-
res bandages non convenables seront
faits gratuitement. Une brochure in-
vite traitant les hernies est envoyée
gratuitement franco et gratis. Notre bandon-
nuni d'une collection d'échantillons
de bandages, restera à Fribourg,
Falcon, le 21 de chaque mois, de
9 heures à 5 heures du soir, où il pren-
dra ses mesures. S'adresser à l'établissement
guérison des hernies, à Glaris. [415]

LIMES

Le limes fait savoir qu'il tiendra son
service tous les jours de foire, ainsi
qu'il le fera le jour de la foire, sur la place
de l'Union et le Cheval-Blanc, à BULLE.
Commande
Raggenbass, fab^r de limes,
successeur de Ph. Guidi,
261, rue de Morat, Fribourg.

la Croix-Blanche

A BULLE
graux de maïs pour le ménage.—
graux d'avoine, dits d'épeau-
elles fines décortiquées.— Orge
— Blé noir pour la volaille.—
— fougères.
ge de graines contre farine, son et
entrées. [335]

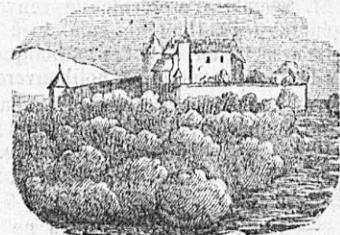
Ivrognerie.

divants certifiant la guérison de ma-
tenu par le traitement par corres-
e et les remèdes inoffensifs de l'Éta-
t pour la guérison de l'ivrognerie (de
uisse) : N. de Moos, Hirzel ; A. Vol-
lach ; F. Domini Walther, Courcha-
Krähenbühl, Weid p. Schönenwerd ;
anz, Röttenbach (Berne) ; Mme Sim-
eu, inst., Ringingen ; F. Schneeberger,
Mme Furrer, Wasen (cant. de Berne).
tie! Traitement soit avec consente-
t à l'insu du malade. Moitié des frais
après guérison. Attestations, prospec-
tionnaire gratis. Adresser : A l'Éta-
t pour la guérison de l'ivrognerie, à
[391]

ille. — Imprimerie Emile Lenz.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT : JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 8 50
» » 6 mois, » 2 —
Pour l'Étranger le port en sus,
payable d'avance.
Prix du numéro : 10 cent.

Paraissant tous les Samedis.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.
Réclames : 50 cent. la ligne.

On s'abonne à tous les bureaux de poste. BUREAU DU JOURNAL : Grand Rue N° 295, BULLE

Lettres et argent francs de port.

BULLE, le 26 octobre 1888.

Par circulaire du 14 août, adressée aux gouverne-
ment cantonaux, le département fédéral de justice et
police a remis sur le tapis la question de l'élabora-
tion d'une loi fédérale sur les vices rédhibitoires dans
les ventes et échanges de bétail.

Il rappelle qu'un projet avait déjà été soumis à
l'examen des gouvernements cantonaux en 1882 et
que quelques-uns d'entre eux seulement, — en très
petit nombre, avec des opinions très différentes, —
s'étaient prononcés en faveur d'une loi fédérale. Par
contre, les milieux intéressés, les sociétés d'agricul-
ture de la Suisse allemande et de la Suisse romande,
entre autres, avaient émis que ni les agriculteurs, ni
les éleveurs de bétail ne ressentaient le besoin d'une
loi spéciale sur la garantie des vices rédhibitoires.

Dans une circulaire aux sections, le comité central
de la section vaudoise d'agriculture désapprouve car-
rément tout essai de légiférer sur ce projet :

« Devrait-on faire une nouvelle loi et ressusciter
les anciennes chicanes abolies? Qui ne se rappelle
les mauvaises et coûteuses chicanes occasionnées par
la loi du concordat, qui a été abandonnée successive-
ment par les grands cantons agricoles, Berne, Fri-
bourg et Vaud, et les diverses entorses et interpré-
tations que subissaient les désignations des cas de
maladie? »

Le *Démocrate* fait les réflexions suivantes au sujet
de cette question qui intéresse au plus haut point
notre district :

Il était notoire que lorsqu'un marchand avait
acheté ou croyait avoir acheté trop cher, il prétextait
un cas rédhibitoire ; l'animal restant entre ses
mains, il lui faisait subir un traitement approprié et
si l'éleveur ne rabattait pas sur le prix de vente, on
procédait à l'expertise, qui n'était souvent qu'une
farce et qui tournait en général contre le vendeur.

Rarement un cultivateur se serait cru assez osé
pour attaquer un marchand. Ne connaissant qu'im-
parfaitement la marche à suivre, redoutant les frais,
il ne bougeait pas.

A part les lésions externes, tous les accidents cau-
sés par les voyages sur la route ou en chemin de fer,
pour un animal sortant de son milieu et des habitu-
des contractées chez l'éleveur, exposé aux intempé-
ries et aux écarts de régime, étaient pendant vingt
jours à la charge du vendeur, qui restait responsable

des turpitudes d'inconnus se passant l'animal de
mains en mains à travers les foires. Si le cheval tous-
sait, il était poussif ; était-il fatigué, surmené, on le
taxait d'immobile ; un jetage quelconque passait
pour de la morve, et ainsi de suite. Pour l'espèce
bovine, c'était pire encore : un article mal traduit et
mal interprété, faisait considérer comme rédhibi-
toire toute affection interne, récente ou ancienne,
passagère ou durable, aux frais et sur le dos du mal-
heureux vendeur.

On ne peut citer la série des trucs mis en usage
par certains marchands peu consciencieux. C'est à
tel point que, dans un canton où l'on élève beaucoup
de bétail, on avait fini par reprendre, à tort ou à
raison et à première sommation, tout animal sujet à
réclamations de la part de l'acheteur. Il en résultait
que dans la plupart des cas l'acheteur renonçait à
faire l'expertise, le « truc » n'étant destiné qu'à ob-
tenir un rabais, ou alors l'animal rentré chez le ven-
deur y passait encore de longues et heureuses an-
nées.

La circulaire de la Société vaudoise d'agriculture
a donc raison quand elle demande si l'on veut res-
susciter les anciennes chicanes abolies.

Nouvelles suisses.

Simplon. — Le ministre des travaux publics d'Ita-
lie a terminé les études du percement du Simplon. Il
conclut en faveur des propositions suisses.

Le Conseil des ministres sera saisi prochainement
aussi de la question pour fixer les termes de la ré-
ponse reçue il y a plusieurs mois du Conseil fédéral,
invitant l'Italie à traiter avec la Suisse pour l'ou-
verture du Simplon.

Conseil fédéral. — Plusieurs membres du Conseil
fédéral se sont rendus mardi à Airolo pour assister
dans la journée de mercredi aux essais de tir contre
les blindages des nouvelles fortifications.

Le projet de budget tel qu'il est sorti des délibé-
rations du Conseil fédéral accuse encore un déficit
d'un million de francs (l'avant-projet du départe-
ment des finances portait le déficit à 3 1/2 millions).

Emigration. — Jusqu'à fin septembre, 6718 per-
sonnes ont quitté la Suisse pour les pays d'outre-
mer ; c'est 789 de plus que dans la période corres-
pondante de 1887.

Encore un agent provocateur ? — L'*Helvetische*
Typographia publie dans son numéro du 13 octobre
une correspondance de Zurich qui nous apprend que
les socialistes allemands à Zurich ont expulsé de
leur association, pour des motifs très fondés, le ty-
pographe berlinois Richard Saling, actuellement do-
milié à Zurich, où il est connu dans les cercles so-
cialistes comme un bouillant agitateur.

Taxes de la poste et des télégraphes. — L'associa-
tion de la presse suisse a exprimé le désir que les
taxes de la poste et des télégraphes fussent réduites
en faveur des journaux. Si jamais les Chambres fédé-
rales font droit à cette demande, elles peuvent être
sûres de s'attirer des éloges qui leur seront décer-
nés avec une rare unanimité par la presse de notre
pays.

Billets de banque endommagés. — Le département
fédéral des finances vient de donner des instructions
à la Caisse fédérale, ainsi qu'aux principales caisses
postales et douanières pour que ces établissements
retirent de la circulation les billets de banque en-
dommagés ou d'une propreté par trop douteuse.

Médecins. — La Société suisse des médecins se
réunira aujourd'hui à Olten ; elle entendra des mé-
moires de MM. Fehling, professeur à Bâle (chirurgie
obstétricale) ; Forel, professeur à Zurich (hypnotisme) ;
Dumont, à Berne (l'éther).

Le *Bund* annonce pour l'automne prochain la
réunion à Bâle d'un premier congrès international
de physiologistes.

Zurich. — Ce canton et la science suisse vien-
nent de perdre deux de leurs vétérans : MM. Salomon
Voegelin, conseiller national et professeur d'histoire
à l'université de Zurich, et Charles Kappeler, prési-
dent du conseil de l'école polytechnique. Les obsèques
grandioses du premier ont eu lieu samedi, jour de la
mort du second.

Le congrès catholique, réuni à Zurich, comp-
tait 400 participants appartenant exclusivement aux
sections zuricoises de l'association catholique.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 5

LE BOULET

PAR
MOLÉRI

(Fin.)

Didier répondit :
— Eh bien, soit ; dût l'exil me donner la mort, je m'exi-
lerai. Mais, ajouta-t-il d'une voix ferme et digne, cessez de
me parler d'argent... je n'implorais et je n'accepterai de
vous que le pardon.
— Didier, le pardon rapproche, et nous devons vivre sé-
parés. Eloignée de vous, si je ne pardonne pas, j'oublierai
peut-être.
— Ah! Marguerite, vous êtes sans pitié ! s'écria Didier
avec désespoir.
Cet entretien, sans issue favorable, devenait pénible pour
l'un comme pour l'autre ; Blanche l'interrompit en accourant
du dehors ; elle avait été jouer avec le petit voisin Bastien.
Didier fut saisi d'admiration à la vue de cette blonde en-
fant si jolie, si rose, si gracieuse.
— Voyez l'imprudente!... Comme elle a couru!... Comme
elle a chaud ! dit Marguerite en essuyant le front de Blanche,
qui s'était jetée dans ses bras. Pourquoi ne pas avoir attendu
Catherine, mademoiselle ?

— Pour revenir plus tôt près de toi, petite mère, fit
Blanche de sa voix la plus câline ; oh ! ne gronde pas ta fille
chérie.
— Sa fille!... la mienne aussi, pensa Didier en dévorant
Blanche des yeux.
Il fut alors aperçu de l'enfant :
— Maman, vois donc cet homme... Comme il me regarde !
Didier s'approcha de Blanche ; il avait de la peine à con-
tenir son émotion :
— Est-ce que je vous ai effrayée, belle petite ?
— Non, répondit Blanche, je n'ai point peur ; vous n'avez
pas l'air méchant.
— Merci, enfant, merci !
Et remarquant l'air inquiet et contrarié de Marguerite,
Didier lui dit à voix basse :
— Rassurez-vous ; j'ai la force de me taire ; elle ne
saura pas qui je suis.
— Je comprends ce que vous devez souffrir, répondit Mar-
guerite d'autant plus glaciale en apparence qu'elle sentait
une émotion plus vive la gagner intérieurement et lui ren-
dre, en usant ses forces, la lutte plus difficile ; mais il vaut
mieux, en effet, ne pas aggraver, par une révélation inoppor-
tune, une situation déjà fort pénible.
Didier attendait sans doute une réponse moins découra-
geante, car son cœur se gonfla, et de ses paupières s'échappa,
malgré ses efforts pour la retenir, une larme aussitôt es-
suée ; mais bientôt, ne pouvant plus résister aux sentiments
qui l'agitaient, il reprit d'un ton suppliant :
— Je ne vous demande qu'une grâce, madame...
Il se prosterna devant Marguerite :

— Cette grâce, je vous la demande à genoux.
L'embarras de Marguerite devint extrême :
— Monsieur!... Que faites-vous?...
— Je ne me relèverai pas avant que vous m'avez permis
d'embrasser notre...
Il se reprit aussitôt :
— Votre fille ! Je ne l'embrasserai qu'une fois, une seule
fois.
— La loi ne me donne pas le droit de refuser, répondit
Marguerite, heureuse, dans le fond, de trouver un prétexte
pour céder sans paraître faible.
Didier ne comprit pas ainsi l'intention de Marguerite :
— La loi ! fit-il avec amertume ; ai-je invoqué la loi ! C'est
une grâce que j'ai implorée de vous... Je ne veux rien obte-
nir par contrainte.
Et, sans embrasser Blanche, il laissa retomber sa tête
dans ses deux mains, avec tous les signes d'une vive affliction.
Blanche, étonnée de cette scène qu'elle ne pouvait com-
prendre, devint sérieuse et triste :
— Regarde donc, petite mère... Tu lui as fait de la peine,
à ce pauvre homme... Il a bien du chagrin, va !
— Un père ! se disait Marguerite ; j'ai été trop cruelle.
Blanche, ne recevant pas de réponse, s'approcha de Didier
qui était toujours à genoux, et dit en lui écartant les mains :
— Allons... consolez-vous et embrassez-moi...
Didier hésitait et regardait Marguerite.
— Vous voyez bien, ajouta Blanche, que maman vous le
permet.
Didier serra Blanche avec transport de ses bras.
— Chère enfant !... Chère enfant !

L'assemblée a décidé de convoquer un congrès général des catholiques suisses en 1889 et de fonder une association ouvrière catholique. Le Pius-Verein fusionnerait avec le Katholikenverein.

— Les délégués des sociétés ouvrières zuricoises, comprenant entre autres plusieurs sections du Grütli, se sont réunis dimanche à Zurich. Ils ont décidé de demander au Grand Conseil de voter la gratuité des enterrements.

— Les autorités zuricoises ne marchent pas avec les fournisseurs de denrées alimentaires. Elles viennent d'amender, avec publication des noms, toute une série de laitiers qui avaient additionné leur lait et trois boulangers qui fabriquaient de la mauvaise marchandise. Ces mesures énergiques sont efficaces, aussi les cas de contravention diminuent-ils sensiblement.

Lucerne. — Sur 62 officiers d'infanterie, 40 ont voté pour la centralisation militaire; 21 étaient absents.

Schwytz. — Par l'initiative de la Société d'histoire des cantons primitifs, le gouvernement de Schwytz et les autorités communales de Schwytz et de Sattel préparent un projet pour l'organisation d'une fête périodique en mémoire de la bataille de Morgarten.

Bâle. — La Société des instituteurs bâlois, réunie le 16 octobre, a résolu, après avoir entendu un rapport de M. Gass, membre du Grand Conseil, de demander aux députés bâlois aux Chambres fédérales de prendre l'initiative d'une motion visant l'application de l'article 27 de la Constitution fédérale.

La majorité des membres de la Société voudrait que la Confédération légiférât sur la formation des instituteurs, la durée de la fréquentation des écoles, la répression des absences, etc. Selon eux, la Confédération devrait aussi soutenir par des subsides les écoles primaires des cantons montagneux, de même que les séminaires cantonaux.

Schaffhouse. — Sous le titre : « Les inconvénients de la mendicité », le *Tagblatt* de Schaffhouse rapporte que, la semaine passée, un mendiant s'introduisit à l'heure de midi dans une maison habitée et y vola une montre de dame en or, avec chaîne, deux bagues avec brillants, des broches et chaînettes d'argent, valant plus de 500 fr. Après quoi l'effronté coquin se rendit à l'étage supérieur ayant les objets volés dans sa poche, sollicita et obtint à manger, et s'en alla tranquillement ensuite. Son signalement ayant été donné partout, il a été arrêté à Aarau et livré à la justice criminelle de Schaffhouse. — Mais pourquoi donner l'aumône à la porte aux mendiants ?

St-Gall. — L'Australie est actuellement un excellent débouché pour les broderies de St-Gall; il s'en expédie chaque semaine des quantités énormes pour ce pays. C'est fort heureux, car les commandes pour les Etats-Unis ont considérablement diminué.

Tessin. — Un jeune homme de Magadino, nommé Branco, maniait un vieux fusil et mettait en joue une jeune fille de 16 ans, malheureusement l'arme était chargée, le coup partit et la jeune fille, atteinte en pleine poitrine, tomba morte.

— A Semione, dans le val Blegno, un individu qui pilait des raisins dans une cuve profonde, en fermentation depuis plusieurs jours, a été asphyxié par l'acide carbonique. Sa femme, qui tentait de le sauver, a eu le même sort, et un troisième individu qui venait au secours du malheureux couple a failli succomber également.

Vaud. — Un triste accident est arrivé à Susevaz. Des enfants s'amusaient sous un noyer pendant que leurs parents vendageaient à proximité. Une

fillette de 6 ans s'étant servie d'allumettes, a mis le feu dans ses vêtements. Elle a eu le corps couvert de brûlures et a succombé mercredi soir après d'atroces souffrances.

Neuchâtel. — Dernièrement, à plusieurs reprises, on commettait des vols dans une des fermes voisines de la Presta (Couvét). Lundi après-midi, on aperçut l'auteur de ces délits sortant de l'habitation avec un paquet de vêtements sous le bras. Il fut aussitôt poursuivi. Pour échapper, le malheureux s'élança dans les flots grossis de la Reuse et fut entraîné dans un certain gouffre bien connu des habitants de la contrée. Quelques heures après, la justice procédait à la levée du cadavre du noyé.

Genève. — Le 21 courant, vers midi, E. V., employé aux forces motrices, mit un canot à l'eau pour s'emparer d'une gaffe qui descendait le Rhône. Il parvint à la saisir et revenait au bord du fleuve, lorsqu'il disparut aux yeux des personnes qui suivaient ses mouvements, sans qu'on put se rendre exactement compte de ce qui s'était passé. L'embarcation descendit alors à la dérive.

— Les dernières pluies torrentielles ont causé pour plus de 100,000 fr. de dommages aux routes cantonales genevoises.

Nouvelles étrangères.

France. — En remplacement de M. le général Février, qui a atteint la limite d'âge, M. le général Miribel est nommé commandant du 6^e corps d'armée, à Châlons-sur-Marne.

M. de Miribel est un des officiers généraux les plus capables de l'armée française. Gambetta eut le courage de l'appeler à prendre la direction suprême de l'état major, pendant le peu de temps que dura le « grand ministère ». Les radicaux ne lui avaient pas pardonné ce choix, M. de Miribel étant notoirement monarchiste.

Italie. — Dans la nuit de vendredi à samedi, il s'est produit un énorme éboulement entre les gares de Salendra et de Grassano (province de Tarente) au moment même du passage d'un train allant de Naples à Brindisi et ramenant beaucoup de personnes qui avaient assisté aux fêtes organisées en l'honneur de la visite de l'empereur d'Allemagne. D'après les dernières nouvelles, le nombre des morts atteint 19 et on compte 52 blessés.

— Les souverains allemand et italien sont rentrés de Naples à Rome, où une fête de nuit avait été préparée pour leur réception. L'empereur d'Allemagne a pris congé de la reine au Quirinal.

L'empereur Guillaume est parti vendredi pour Berlin. L'empereur et le roi Humbert se sont embrassés quatre fois avant leur séparation en se disant : Au revoir !

Allemagne. — Le cabinet allemand a informé le cabinet espagnol que l'empereur Guillaume a l'intention de visiter les cours d'Espagne et de Portugal, mais aucune date n'a été fixée.

— Le conseil municipal de Berlin a voté un crédit de 300,000 marcs pour l'exécution de la fontaine monumentale offerte à l'empereur, au nom de la capitale, lors de son retour d'Italie.

Les frais du voyage de l'empereur, y compris les nombreux et riches présents, sont estimés à un million environ.

Angleterre. — Les mineurs de Yorkshire et de Derbyshire ont cessé leur travail. On croit que dans peu de jours la grève comprendra une cinquantaine de mines. Une conférence générale des délégués de tout le royaume se réunira à Derby, lundi prochain.

— Puisque c'est la volonté de Blanche, que tout soit donc oublié.
Didier, dans un transport de joie ineffable, serra Marguerite contre son cœur :
— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria-t-il, tant de bonheur après tant de souffrances !... Ah ! si mon père aussi, lui ?...
— Votre père, dit Marguerite, a déjà pardonné dans son cœur, quoique ses lèvres ne nous l'aient pas encore avoué... mais il est très mal ; à chaque instant, ses forces déclinent ; je craindrais qu'une émotion trop brusque... laissez-moi le temps de le prévenir ; je reviendrai bientôt.
Marguerite se dirigea du côté de la maison.
Blanche voulut suivre sa mère, Didier la retint :
— Ne me quitte pas, enfant ; reste avec moi, je t'en prie.
— Obéis, dit Marguerite à Blanche qui la regardait avec hésitation ; c'est ton père.
Quand Marguerite se fut retirée, Didier s'assit sur le banc et mit Blanche sur ses genoux :
— Est-ce que cela te contrarie de rester avec moi ?
— Oh ! non, puisque tu es papa.
— Cher ange !
— C'est donc pour toi que maman me fait prier le bon Dieu tous les soirs ?
— Tu pries pour moi, Blanche ?
— Certainement, de tout mon cœur.
— Comment ne pas t'aimer ?

CANTON DE FRIBOURG

La conduite ascendante de l'entreprise des Eaux et Forêts qui passait sous le lit de la Sarine, en face de la Maigrange, traversera désormais la rivière à ciel ouvert. Les tuyaux seront supportés par un pont suspendu, très simple, mais très élégant, imitant certains ponts suspendus de l'Amérique du Nord. Les câbles aboutiront, sur les deux rives, à une tour en bois, puis viendront s'amarrer autour d'une construction demi-cylindrique, également en bois et consolidée au moyen de cailloux. Ce pont aura donc quelque ressemblance avec le pont suspendu d'Hauterive.

Maréchaux-ferrants. — En exécution de la loi du 15 novembre 1887 et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 juin 1888, concernant la profession de maréchal-ferrant, des inscriptions ont été ouvertes au mois de septembre pour un cours de ferrage, à donner à la caserne de Pérolles. Le nombre des inscriptions s'étant élevé à 24, nombre supérieur aux prévisions, le cours a dû être dédoublé.

La première section, composée de 10 maîtres maréchaux et de 3 ouvriers, a suivi le cours du 1^{er} au 13 octobre. Les leçons pratiques ont été données par M. Berguin, maréchal, à Fribourg, et les leçons théoriques et anatomiques par M. Bertschy, vétérinaire, à Puntels. Le cours a fort bien réussi, grâce au zèle des maîtres et à l'application des élèves.

Il s'est terminé par un examen dirigé par MM. Limat, major, à Cormajens, et César Bugnon, maréchal, à Tornay. Il a été délivré 10 diplômes de 1^{re} classe et 3 de 2^e classe.

Le second cours de ferrage aura lieu au mois de novembre.

Les frères Bossy, de Zenaleyres, ont tué une loutre du poids de 12 1/2 livres, entre Lossy et la Sonnaz. C'est la vingt-et-unième loutre tuée par ces deux chasseurs.

GRUYÈRE

Sépultures antiques à Botterens.

A mesure que l'on voit se déployer et grandir l'activité des archéologues, on voit s'étendre aussi le champ déjà si vaste ouvert à leurs investigations, et sans cesse de nouvelles découvertes viennent augmenter l'intérêt qui s'attache à l'archéologie, cette branche si importante des études historiques. Pour ne parler que de notre canton de Fribourg et du séjour des Romains dans nos contrées, il ne se passe pas d'année où l'on n'ait à signaler quelque intéressante trouvaille et, avec elle, une nouvelle preuve que cet ancien peuple est loin d'avoir dédaigné notre petit coin de terre, puisqu'il n'y a pas un district fribourgeois où il n'ait laissé des traces indubitables de son passage. Dernièrement encore, nos journaux signalaient des ruines romaines à Vuadens, au lieu dit *au Bryé*, dans le voisinage de la Sionge. Aujourd'hui, c'est encore dans la verte Gruyère, à Botterens, que je vais transporter le lecteur et le faire assister avec moi à l'exploration, non plus de ruines romaines proprement dites, mais de sépultures romaines situées à cinq minutes du susdit village, sur un vaste plateau qui baigne la Sarine.

Averti que plusieurs squelettes venaient d'être mis à découvert dans cet endroit, je m'y suis transporté vendredi passé, et, arrivé sur un vaste tertre plus ou moins graveleux et tout à fait inculte, entouré de 5 à 6 hectares de verdoyantes prairies où l'on a déjà découvert à plusieurs reprises des tombes isolées, je me suis trouvé en présence d'un vrai cimetière, offrant un nombre encore indéterminé — peut-être 50, peut-être 100 — de tombes régulièrement rangées. Plusieurs étaient encore ouvertes, et au fond gisaient des squelettes, tous parfaitement conservés et dénotant, par le fait même, que ces sépultures n'ont jamais été fouillées.

Voici en quoi consistent les tombes. Sous 30 centimètres de terre mêlée de gravier, on rencontre une ou deux dalles brutes recouvrant une fosse fermée des deux côtés par un mur composé de moellons et de mortier, tandis que les deux extrémités le sont par des dalles posées de champ : jusqu'ici, deux ou trois tombes seulement n'étaient formées que de

— Si tu m'aimes, je t'aimerais bien aussi, moi.
— Je vais donc, entre ta mère et toi, commencer une vie nouvelle, une vie de bonheur !...
Didier avait le visage rayonnant.
— Oh ! oui, d'un bonheur vrai, sans mélange ; car je saurai reconquérir une place honorable dans le monde ; il n'est rien dont je ne me sente capable pour y parvenir.
Une voix se fit entendre derrière le vieux chêne :
— Et tu commencerais par vendre ceux dont tu as les secrets...
Didier se retourna :
— Marasquin !
— Oui, Marasquin qui ne te laissera pas, lui, le temps d'aller le dénoncer.
Didier posa vivement Blanche à terre et se leva.
Pendant qu'il faisait ce mouvement, une lame brilla dans l'air et s'abattit sur sa poitrine ; il retomba inanimé sur le banc.
Le couteau de Marasquin l'avait frappé juste au cœur. La foudre n'eût pas produit un effet plus prompt.
Lorsqu'on accourut aux cris de Blanche, on ne trouva plus que le cadavre de Didier ; le meurtrier avait disparu.
Ainsi se trouva justifiée la comparaison de Marasquin : Didier avait voulu se débarrasser du boulet, et le boulet l'avait tué.

dalles. Au fo... étendus le lon... que recouvrer... doute, avec le... du reste très... 1 mètre 90 de... qu'elles cont... cas s'est prés... j'ai trouvées... occupait tou... s'était trou... courbée en de... voisin... ou p... squelettes d... et couverte... lette ayant... poitrine et... second : pent... veli avec le... ailleurs. Au... toute sa lo... tombe atten... d'ossements... J'ajoutera... chaux, et qu... les de charb... Maintena... faire remou... romaine san... dalles, dont... de voir, il n... de ses nomb... etc., — qui... cette natu... passage des... qu'occupait... 15 à 18 siècl... pulture ne... burgonde o... ainsi que n... connues de... tombes, join... tes, sembla... gens bien p... peuvent av... Enfin, il n... pourrait bi... soin, au p... squelettes, servés et r... gens de m... des homme... teurs il se... amour pou... curiosité tr... Fribourg

Foire
tenue le 2... magnifiqu... qu'on fou...

Joseph
Vins blanc... et grand

Dépôt u
en pl... Ces feux... jamais d'e... Ils brûlent... les chamb... et grand

Plac
Le souss... mes d'une... premier et... 455]

Bois
1^{er} lot : 26 lattes.
2^e lot : billons, 1 de moules.
Pour al... des amat... Neuve f... du matin... Cette v... au café de... 8 nove... 597]

Mi
Le sou... de mises... procha... du Sapin... désigné... Art. 543... habita... Art. 544... 6 ares... Condit... Bulle... 599]

DE FRIBOURG

dante de l'entreprise des Eaux sous le lit de la Sarine, en face versera désormais la rivière à ux seront supportés par un pont e, mais très élégant, imitant cer- s de l'Amérique du Nord. Les ar les deux rives, à une tour en amarrer autour d'une construc- e, également en bois et consolidée r. Ce pont aura donc quelque pont suspendu d'Hauterive.

rrants. — En exécution de la 1887 et de l'arrêté du Conseil 88, concernant la profession de s inscriptions ont été ouvertes e pour un cours de ferrage, à de Pérolles. Le nombre des in- vé à 24, nombre supérieur aux d être dédoublé.

on, composée de 10 maîtres ma- riers, a suivi le cours du 1^{er} au s pratiques ont été données par al, à Fribourg, et les leçon théo- es par M. Bertschy, vétérinaire, a fort bien réussi, grâce au zèle plication des élèves.

un examen dirigé par MM. Li- ens, et César Bugnon, maréchal, ivré 10 diplômes de 1^{re} classe et

e ferrage aura lieu au mois de

e Zenaleyres, ont tué une loutre res, entre Lossy et la Sonnaz. ème loutre tuée par ces deux

GRUYÈRE

antiques à Botterens.

voit se déployer et grandir l'activité roit s'étendre aussi le champ déjà si investigations, et sans cesse de nou- vement augmenter l'intérêt qui s'atta- che à cette branche si importante des études rler que de notre canton de Fribourg rains dans nos contrées, il ne se passe 'ait à signaler quelque intéressant une nouvelle preuve que cet ancien r dédaigné notre petit coin de terre, district fribourgeois où il n'a laissé de son passage. Dernièrement encore, at des ruines romaines à Vuadens, au s le voisinage de la Sionge. Ajour- n la verte Gruyère, à Botterens, que tecteur et le faire assister avec moi à de ruines romaines proprement dites, aines situées à cinq minutes du sudit eau que baigne la Sarine. s squelettes venaient d'être mis à roit, je m'y suis transporté vendredi vaste terre plus ou moins graveleux entouré de 5 à 6 hectares de ver- on a déjà découvert à plusieurs repri- t, je me suis trouvé en présence d'un e un nombre encore indéterminé — 100 — de tombes régulièrement ran- tencore ouvertes, et au fond gisaient rfaite ment conservés et dénotant, par spultures n'ont jamais été fouillées. tent les tombes. Sous 30 centimètres vrier, on rencontre une ou deux dalles fosse fermée des deux côtés par un us et de mortier, tandis que les deux s dalles posées de champ : jusqu'ici, seulement n'étaient formées que de

t'aiderais bien aussi, moi. ro ta mère et toi, commencer une vie nheur !... e rayonnant. heur vrai, sans mélange ; car je saurai honorable dans le monde ; il n'est rien able pour y parvenir. dre derrière le vieux chêne : rrais par vendre ceux dont tu as les

qui ne te laissera pas, lui, le temps t Blanche à terre et se leva. ce mouvement, une lame brilla dans sa poitrine ; il retomba inanimé sur le

quin l'avait frappé juste au cœur. produit un effet plus prompt. aux cris de Blanche, on ne trouve Didier ; le meurtrier avait disparu. ifiée la comparaison de Marasquin : e débarrasser du boulet, et le boulet

dalles. Au fond gît, sur des dalles de même nature, les bras étendus le long des côtés et regardant l'orient, le squelette que recouvrent 20 à 30 centimètres de terre, introduite sans doute, avec le temps, par les joints de ce singulier sépulcre, du reste très solidement construit. Les fosses ont, en moyenne, 1 mètre 90 de longueur et 55 ou 95 cm. de largeur, selon qu'elles contiennent un ou deux squelettes, car ce dernier cas s'est présenté plus d'une fois. Ainsi, une des tombes que j'ai trouvées ouvertes contenait deux squelettes : l'un en occupait toute la longueur ; l'autre, pour lequel la tombe s'était trouvée, sans doute, trop courte, avait l'échine recourbée en demi-cercle et la tête appuyée sur l'épaule de son voisin... ou peut-être de sa voisine. Une autre contenait deux squelettes d'enfants, etc. Une fosse ouverte, en ma présence et couverte, celle-ci, d'une seule dalle, renfermait un squelette ayant, contrairement aux autres, les bras croisés sur la poitrine et, à ses pieds, la tête et quelques ossements d'un second : peut-être ce pauvre mort aura-t-il voulu être enseveli avec les restes de quelqu'un de ses aïeux exhumés ailleurs. Autre singularité : une tombe était occupée dans toute sa longueur par un corps sans tête, tandis que la tombe attenante contenait une tête sans aucun autre vestige d'ossements.

J'ajouterais que des tombes contenaient un mélange de chaux, et que dans une ou deux se sont trouvées des parcelles de charbon.

Maintenant, que déduire de tout cela ? à quelle époque faire remonter ces antiques sépultures ? à l'époque gallo-romaine sans doute. Il est vrai qu'à part deux ou trois médailles, dont une de Faustine, la seule que j'aie eu l'occasion de voir, il ne s'est absolument rien trouvé, dans cet endroit, de ses nombreux objets — poterie, tuiles, armes, ornements, etc., — qui accompagnent ordinairement des trouvailles de cette nature et suffisent souvent, à eux seuls, à prouver le passage des Romains ; rien non plus qui indique la place qu'occupait la bourgade dont les habitants reposent depuis 15 à 18 siècles dans ce funèbre séjour. Mais ce mode de sépulture ne peut appartenir à l'âge celtique, ni à l'époque burgonde ou allemande, bien moins encore au moyen âge, ainsi que nous le prouvent les nombreuses sépultures déjà connues de ces différents temps. L'absence d'armes dans les tombes, jointe au soin avec lequel celles-ci ont été construites, semble indiquer que ces anciens habitants étaient des gens bien pacifiques et, en tout cas, que ces inhumations ne peuvent avoir été faites qu'en temps de paix.

Enfin, il resterait une étude importante à faire, et celle-ci pourrait bien être décisive. Elle consisterait à examiner avec soin, au point de vue physiologique, quelques-uns de ces squelettes, et particulièrement les crânes, tous très bien conservés et munis de râteliers à exciter l'envie de bien des gens de ma connaissance ; mais cette étude est du ressort des hommes de l'art. Espérons toutefois que parmi mes lecteurs il se trouvera bien quelque savant docteur qui, par amour pour la science, tentera d'achever l'œuvre qu'une curiosité très naturelle m'a fait entreprendre.

Fribourg, 22 octobre 1888.

L. G.

Foire de Bulle. — La seconde foire d'octobre, tenue le 25 courant, bien que favorisée par un temps magnifique, n'a pas répondu à l'attente, ni à l'espoir qu'on fondait sur son résultat. Dès mercredi, un nom-

Joseph MOURA, à Bulle.

Vins blancs et vins rouges depuis 45 c. le litre. Epicerie fine et grand choix de conserves alimentaires. Bongies valaisannes. Cierges Réali de Venise.

Dépôt unique de feux de Bengale en plusieurs nuances, à 30 c. pièce. Ces feux, sans odeur ni fumée, n'occasionnent jamais d'explosions, d'incendies et d'accidents. Ils brûlent aussi bien dans les salons et dans les chambres qu'en plein air. Effet féérique et grandiose. [507]

Placements hypothécaires.

Le soussigné est chargé de placer des sommes d'une certaine importance au 4 1/2 %, en premier et en second rang. P. Favre, notaire, Bulle. 455]

Bois sur pied à vendre.

1^{er} lot : A la Cuvaz, 120 plantes à billons, 26 lattes. 2^e lot : Au Gros-Chatet-neuf, 84 plantes à billons, 115 lattes ou arbres donnant du bois de moules. Pour aller examiner ces bois, rendez-vous des amateurs devant la grange de Grange-Neuve lundi 5 novembre, à 9 1/2 heures du matin.

Cette vente aura lieu, par mises publiques, au café de l'Union, à Bulle, jeudi 8 novembre, dès une heure. Dupré, notaire. 597]

Mises publiques.

Le soussigné exposera en vente, par voie de mises publiques, lundi 12 novembre prochain, dès 2 heures après midi, à l'hôtel du Sapin, à Charmey, les immeubles ci-après désignés :

COMMUNE DE CHARMEY Art. 543, folio 7, N° 11. Rotzassons, N° 45, habitation d'un are 14 centiares. Art. 544, folio 7, N° 12. Rotzassons, pré de 6 ares 37 centiares. Conditions de paiement très favorables. Bulle, le 26 octobre 1888. Louis FASSEL, agent d'affaires. 599]

breux bétail était présenté sur le champ de foire, mais l'écoulement ne se faisait que péniblement et à des prix peu rémunérateurs. Les acheteurs de bétail de choix et de grand prix faisaient défaut : seuls, les maquignons et les amateurs de prix moyens cherchaient à acheter en pesant sur les prix.

Il ne faut pas trop s'étonner de ce résultat si l'on considère que cette foire se tenait pour la première fois, qu'elle était mal annoncée dans plusieurs calendriers, qu'aucune réclame ni annonce n'avait été faite préalablement dans les journaux et que, par le fait, elle était ignorée au dehors.

Le bétail s'est vendu à bas prix ; le chemin de fer en a exporté 261 pièces en 43 wagons. Il en est parti aussi par les routes, de sorte qu'on peut compter sur une vente d'environ 400 têtes.

Nous ne doutons pas qu'une fois bien connue, cette foire ne rende les meilleurs services à nos éleveurs de bétail.

Le marché aux porcs présente le même calme et les prix sont toujours bien bas.

Fromagers. — M. Jules Corboz, de La Tour-de-Trême, fromager aux Guinots, canton de Russey (Doubs), vient de remporter le 1^{er} prix au concours de fromagerie du canton de Russey, le 15 septembre. Il consiste en un diplôme d'honneur de 1^{re} classe et 15 fr.

Le second prix a été décerné à M. P. Dématraz, de Broc, si nos renseignements sont justes.

Nos félicitations !

Dans sa séance du 23 octobre, le Conseil d'Etat a autorisé la création d'une école régionale à Vaulruz.

AGRICULTURE

Une exposition de cidre et d'appareils pour sa fabrication aura lieu à Paris du 1^{er} novembre au 10 décembre prochain. Elle comprendra tout ce qui se rapporte à la culture des fruits de pressoir et à la fabrication des cidres et poirées. On y trouvera aussi les procédés de conservation des fruits.

La Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande compte aujourd'hui 8474 membres, soit une augmentation de 400 membres sur l'année dernière. Saut deux ou trois sociétés fédérées, toutes les autres

ont vu leurs membres augmenter et quelques-unes dans une très forte proportion. Deux petites sociétés, comptant ensemble 64 membres, se sont jointes à la Fédération cette année ; ce sont les sociétés d'agriculture de St-Maurice et de Vionnay (Valais). Cette augmentation de sociétaires est un bon signe et une bonne chose, car une Fédération fortement constituée gagne en influence, et comme la Fédération est une mutualité, elle est ainsi plus à même d'agir avec ensemble dans les grandes questions d'intérêt général agricole.

FAITS DIVERS

On se souvient peut-être du docteur Tanner, qui, le premier, à jeuné pendant quarante jours, à New-York, en 1880. Aujourd'hui, il déclare avoir étudié cet état d'engourdissement dans lequel certaines bêtes passent l'hiver et pendant lequel elles ne bougent ni ne mangent, et il prétend que l'homme peut en faire autant. Le docteur Tanner va en tenter lui-même l'expérience. Il se propose, dans quelque temps, de se faire enfermer dans un cercueil sans air et de se faire enterrer. On ne devra le déterrer qu'au bout du nombre de jours qu'il aura fixé. On sait que les yoghis indous sont arrivés à des résultats étourdissants sous ce rapport.

BIBLIOGRAPHIE

La seconde livraison de l'ALBUM NATIONAL SUISSE vient de paraître, offrant, conformément à son programme, une série variée de portraits de nos contemporains représentant tous les partis et toutes les conditions sociales.

On y trouve MM. Welti, conseiller fédéral ; feu Nicolas Hermann, landammann d'Obwalden ; Fiala, évêque du diocèse de Bâle ; Kappeler, président du conseil de l'école polytechnique fédérale, décédé il y a quelques jours ; Kopp, de Lucerne, président du tribunal fédéral ; Favon, de Genève, conseiller national ; l'avocat Scherrer, de Toggenbourg, président de la Société du Grütli ; Curti, de St-Gall, ancien landammann, mort dans le courant de cette année.

INDICATEUR DE POCHE des chemins de fer suisses et bateaux à vapeur. Saison d'hiver 1888-89.

Le plus commode, le moins volumineux, ne contenant pas d'annonces, et le meilleur marché de tous les guides suisses. En vente à l'imprimerie de la Gruyère au prix de 30 centimes l'exemplaire.

Le meilleur moyen de rétablir sa santé consiste à se servir du Bitter ferrugineux de J.-P. Mosimann, pharmacien, à Langnau. (Voir aux annonces.)

HERNIES GUÉRISON

Par ses remèdes inoffensifs et son excellent bandage, l'Etablissement pour la guérison des hernies, à Glaris, m'a guéri complètement d'une grande hernie inguinale, de façon que dès lors je peux travailler sans bandage. Traitement par correspondance, pas de dérangement professionnel. Ehrenfeld près Cologne, juillet 1888. Jean Breit. Pas de remèdes secrets. Une brochure : Les hernies du bas-ventre et leur guérison, est envoyée gratis et franco. Notre bandagiste, muni d'une collection d'échantillons d'excellents bandages, restera à l'Hôtel du Faucon le 21 de chaque mois, de 12 1/2 heures à 5 heures du soir, où il prendra les mesures. S'adresser à l'Etablissement pour la guérison des hernies, à Glaris. [332]

Avis au public.

A la boulangerie-confiserie d'Emile BERTHOUD, à Bulle, grand choix de bonbons fins et desserts divers.

Il se recommande à son honorable clientèle pour toutes commandes qui lui seront confiées, telles que charlotte russe, gâteau financier, bûche de Noël, lesquelles seront exécutées promptement et avec beaucoup de soin. En outre, tous les dimanches et mercredis, pâté froid. [596] Le süssigné.

AVIS

Mme Brulhart et ses fils font part à leur clientèle que, dès le 1^{er} novembre, ils ouvriront un débit de cuir à leur tannerie à Riaz. Ils se recommandent bien pour tous les ouvrages concernant leur état, tels que le tannage des cuirs et peaux, à l'écorce et à l'alun. Ils vendront aussi tous les articles pour cordonniers. Le dépôt de BULLE sera ouvert tous les jours comme par le passé. Tannage soigné, prix très modérés et marchandise de premier choix. [598]

Mises de bois.

Lundi 5 novembre prochain, la commune de Vuadens fera vendre en mises publiques une certaine quantité de bois abattu par le vent ou déperissant, dans ses forêts du Devin et de la Bindaz. Rendez-vous des miseurs à la maison de l'Adrey, à 9 heures du matin. Vuadens, le 23 octobre 1888. Secrétariat communal. 591]

MISES LIBRES

Mardi 30 octobre courant, dès 10 heures avant midi, devant son domicile à Epagny, le soussigné exposera en vente, en mises publiques, trois mères-vaches, deux juments, dont une portante, et un poulain, ainsi qu'une grande quantité d'objets mobiliers, tels que : chars, outils agricoles et autres. Epagny, le 25 octobre 1888. FRANÇOIS GREMON. 593]

Mises d'immeubles.

Les mises annoncées au Pâquier sur le 23 sont renvoyées au mardi 30 courant, à 2 heures. Les héritiers de Claude VALLÉLIAN et de Victor PASQUIER. 594]

Vente de litière.

Mercredi 31 octobre, à une heure après midi, au café de l'Union, à Bulle, on vendra en mises publiques trois tas de très bonne litière, entassés au bas du domaine de la Loup, entre Crêt-Bornon et la gîte de la Loup, près des bains de Montbarry. Dupré, notaire. 595]

Mlle Philipponaz

vient de s'établir comme sage-femme dans la maison de M. Calybite BARRAS, à Bulle. Elle se recommande aux familles. [590]

A VENDRE

Une maraichière le territoire de Sem- sables, d'un bon rapport, de la contenance de 3 hectares 51 ares, soit 9 poses 309 perches. S'adresser au notaire ANDREY, à Bulle. [600]

Agence de recouvrements A. DAVET, procureur, à BULLE

Encaissements amiables et juridiques. — Litiges. — Renseignements. — Gérances. — Placements hypothécaires. [587]

Avis important.

Des ouvriers maçons trouveraient immédiatement du travail à la Valsainte. S'adresser à M. J. SECOND, entrepreneur, au dit lieu. [579]

AVIS

J'ai encore quelques PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES à faire. MENOU, notaire, à Bulle. 589]

A vendre :

Un char à ressorts et plusieurs belles bêtes de cerisier. S'adresser à Jules DEX, charron, au Géri-gnoz, Sorens. [588]

Foin à vendre.

Environ 10,000 pieds de bon foin et regain à 13 cent. le pied, logement compris. S'adresser à Jules DUPREUX, à Rossinières (Pays-d'Enhaut). [576]

A louer :

Le domaine de la Condémine, pré à foin et regain, première qualité. — S'adresser au notaire DUPRÉ, à Bulle. [568]

A louer : Un petit appartement au soleil levant. S'adresser au bureau du journal. [470]

A louer : Au centre de la ville, un bel appartement. Entrée à volonté. S'adresser au bureau du journal. [441]

Un ouvrier boulanger, possédant de bons certificats, désire se placer de suite. S'adresser au bureau du journal. [592]

On demande une personne d'âge mûr pour faire un ménage. S'adresser au bureau du journal. [580]

Le Messenger boîteux

de Berne et l'Évey est en vente à l'imprimerie de la Gruyère.

MISES PUBLIQUES

Mercrèdi 31 octobre courant, dès 1 heure du jour, au café de l'hôtel de l'Union, à Bulle, il sera exposé en location le bel estival composé des montagnes, au territoire de Villars-sous-Mont : En Crau, la Moille, Entre-les-Monts, Chermont, Chermont-à-Beaud, En Lorausaz, Es Chalets, En Lorausaz-derrey, plus la gîte les Villars, rière La Tour-de-Trême. [567]

DUPRÉ, notaire.

Mises publiques.

Lundi 29 courant, près de la ferme qu'il habite à Echarlens, Jules OTTOZ exposera en vente, par voie d'enchères, dès 9 heures du matin, environ 16,000 pieds de **foin** et de **regain** à consommer sur place; 5 chars, une caisse à transporter le purin, une charrue, une herse, 2 traîneaux, 2 harnais de chevaux, plusieurs clochettes, un moulin à vanner, différentes sortes d'instruments aratoires et autres à l'usage d'une exploitation agricole, etc., etc., notamment de superbes plateaux de frêne pour charonnage, un potager économique et plusieurs marmites. Quelques pièces de bétail et une bonne jument de 5 1/2 ans pourrissent aussi être l'objet des enchères. [571]

Pour cause de départ,

M. Joseph ZIEGLER, mécanicien, à la Sionge, à Bulle, vendra en mises publiques, le **31 octobre prochain**, dès les 9 heures du matin, au bout de la promenade, tout son mobilier, ses ustensiles de ménage et tous ses outils de mécanicien, consistant en :

Un établi, plusieurs scies à main, haches à main, rabots, poches à colle en cuivre, un petit étan, un petit char à bras, etc. [582]

A vendre :

A consommer sur place, environ 5000 pieds de **foin** et **regain**, écurie pouvant contenir 20 pièces de bétail.

S'adresser au propriétaire, Elie DAPFON, au Ruz, à Sorens. [574]

Bureau d'agence d'affaires.

Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un bureau d'agence d'affaires au rez-de-chaussée de la maison BREUCHAUD, sous le télégraphe, en face du Cheval-Blanc.

Jean GILLET, [531] NOTAIRE ET AVOCAT

Joseph MOURA, à Bulle :

Poudre d'œufs, remplaçant avantageusement les œufs. Poudre de levain et Poudre de blanc manger. Sel spécial recommandé aux charcutiers pour la conservation des viandes. Tripoli électrique. — Lessive Phénix. Biscuits suisses et anglais. Conserves de fruits et de légumes. Thé importé directement de Chine. Cigares fins. — Cigarettes. — Tabacs fins. Elixirs et Spécifiques de la Grande-Chartreuse. Bitter extra qualité. — Rhums et cognacs vieux. Grand choix de bons vins rouges. Vin d'Asti doux et mousseux. [720] Vins vieux Yverne et Villeneuve à 1 fr. le litre.

LIMES

Le soussigné fait savoir qu'il tiendra son dépôt de limes tous les jours de foire, ainsi que le **second jeudi après la foire**, sur la place entre l'Union et le Cheval-Blanc, à BULLE. Se recommande

A. Raggénbass, fab' de limes, successeur de Ph. Guidi, [482] 261, rue de Morat, Fribourg.

LE JEU FAVORI DE L'ENFANCE!

C'est le titre d'un ravissant album richement illustré, dont la lecture doit être recommandée à tous les parents qui désirent un jouet sérieux et amusant à la fois pour leurs enfants. Cet album fournit tous les détails désirables sur les célèbres Boîtes de Construction en Pierre à l'Ancre. L'envoi de cet album se fait franco sur toute demande adressée à F.-AD. RICHTER & C^{ie} à Olten.

L'AMI DU MALADE

La 50^e Edition du petit livre illustré dont le titre figure en tête de la présente annonce, offre un intérêt palpitant pour chaque malade qui ne veut pas dépenser son argent en pure perte. Concis, clairs et sûrs, les conseils de « L'AMI DU MALADE » ont rendu la santé à des milliers et des milliers de malades. « L'Ami du Malade » est distribué gratis et franco sur toute demande adressée par simple carte-post. à la librairie de M. ALBERT MUNZINGER à Olten.

Le Bitter ferrugineux de Joh. P. Mosimann,

pharmacien, à LANGNAU (Emmenthal), est un remède indispensable à tous. Préparé exclusivement avec des plantes médicinales des Alpes de l'Emmenthal, le même qu'employait au XVIII^e siècle le célèbre médecin naturaliste Michel Schuppach de Langnau, avec un succès que constatent les journaux du temps. Il est particulièrement efficace contre toutes les affections qui affaiblissent le corps : contre les crampes d'estomac, l'anémie, l'épuisement et l'irritabilité des nerfs, les pâles couleurs; il est sans rival pour rétablir la santé, purifier le sang et redonner au teint toute sa fraîcheur. Ce remède a fait ses preuves. Il est accessible à toutes les bourses, car le flacon, avec indication du mode d'emploi, ne coûte que 2 fr. 50 cent. et suffit pour une cure de 4 semaines. Recommandé par les médecins. — On en trouve des dépôts chez MM. les pharmaciens; à BULLE, Gavin; ROMONT, Robadey. (H1300Y) [206]



Elixir Stomachique de Mariazell.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoides (veine hémorrhoidale). Prix du flacon avec mode d'emploi: Fr. 1, flacon double Fr. 1.80. Dépôt central: pharm. „zum Schützengel“ C. Brady à Kremsier (Moravie), Autriche.

DÉPÔT GÉNÉRAL pour toute la Suisse: Pharmacie **Paul Hartmann**, à Steckborn. Dépôt à **Bulle**: Pharm. MAGNENAT. — **Avenches**: Pharm. CASPARI. — **Châtel-St-Denis**: Pharm. WETZSTEIN. — **Estavayer**: Pharm. PORCELET. — **Fribourg**: Droguerie Charles LAPP. — **Morat**: Pharm. GOLLIEZ, ainsi que dans les principales pharmacies de toute la Suisse. [73]

Cognac ferrugineux Comte.

Le litre 3 fr. 50. Dernière perfection. Le 1/2 litre 2 fr.

Assimilation définitive du fer.

Remède infailible contre l'anémie (pauvreté du sang), la chlorose, pâles couleurs, fleurs blanches, stérilité, rachitisme, scrofules, faiblesse générale, maux de cœur, névralgies; difficulté de respirer, apoplexie, transpiration. [355]

Dépôt principal: Pharmacie Comte, à Romont.

Avis à MM. les ecclésiastiques.

Le soussigné a l'honneur d'aviser MM. les ecclésiastiques qu'il fait la spécialité en confection sur mesure des **soutanes, douillettes, culottes et pantalons**, assurant une coupe irréprochable, de la bonne marchandise à des prix très raisonnables. Il tient de même à la disposition de MM. les ecclésiastiques les **chapeaux et barrettes, ceintures** avec ou sans franges, **chemises et gilets** de flanelle, **bas** mérinos et coton noir, garanti bon teint. Se recommande

VUSSEHAUSER-MUSSIAER, marchand-tailleur, YVERDON [448]

Remède souverain contre le gonfle!

Le **météorifuge Ménard** guérit sûrement en quelques instants les cas de météorisation les plus avancés et les plus graves.

Propriétaires de bestiaux prudents, procurez-vous à l'avance ce précieux liquide! Dépôt général pour la Suisse chez **Ch. Moret**, papetier, à Bulle. En vente dans presque toutes les communes et à Bulle chez MM. **Ch. Blanc**, négociant, et **J. Moret-Budoux**, marchand de farines. [589]

POLYCLINIQUE PRIVÉE GLARIS

Guérisons.

Les soussignés ont été guéris des maladies suivantes, par traitement par correspondance, avec des remèdes inoffensifs, sans dérangement professionnel :

- Incontinence d'urine, atonie de la vessie. H. Gassert, Avicourt.
- Catarrhe d'estomac depuis 6 ans, ardeur dans le gosier, renvois, vomissements, douleurs dans la région stomacale, flatuosités, faiblesse. G. Eschmann, Widenswil.
- Maladie des pommons, affection tuberculeuse, toux violente, expectoration, difficultés de respiration, catarrhe d'estomac, renvois. A. Niggi, Crêt du Locle.
- Catarrhe vésical, ardeur d'urine, écoulement, urine troublee, pression d'urine, difficulté extrême d'uriner depuis 2 ans. A. Meyer, Bâle.
- Eruptions au visage, boutons, tannes. L. Kost, Lucerne.
- Rhumatisme articulaire. J. Groninger, Dielsdorf.
- Pâles couleurs, pauvreté de sang, lassitude, rêg'es irrégulières, nervosité, irritation, palpitation du cœur, maux de tête, chute des cheveux. J. Hotz, Adliswil.
- Dartres mouillées, démangeantes, depuis 5 ans. J. Benz, Mettmenstetten.
- Catarrhe intestinal, flatuosités, renvois, aigreurs, maux de ventre, constipation, selles sanguinolentes; ma mère, depuis 3 ans: dérangements d'estomac, oppression, maux de tête, lassitude, faiblesse. K. Eisenhut, Gstdalen près Teufen.
- Goître, gonflement de cou depuis 17 ans. A. Blaser, Lamboing.
- Catarrhe pulmonaire, catarrhe bronchial, toux, expectoration, engorgement; ensuite le frère: incontinence d'urine, faiblesse de la vessie. G. Schärer, Wasen.
- Dartres, varices, ulcères aux pieds, maux de tête. Mme Lersch, Brittnan.
- Catarrhe guttural, enrouement, expectoration, engorgement, difficultés de respiration, raucité et ardeur dans le gosier. Ch. Gerber, Fahrn près Luthern.
- Taches de rousseur, peau tachetée. Jos. Wiss, Hagendorf.
- Ulcères aux pieds, flux salin avec forte inflammation, dérangement de l'estomac, agitations. Mme Zurwiler, Brittnan près Zofingue.
- Verrues au visage. A. Apple, Rapperswil.
- Teigne, chute des cheveux. A. Maillard, Chaux-de-Fonds.
- Taches de rousseur, peau tachetée. G. Gay, Genève.
- Ver solitaire avec tête en deux heures. A. Lobsiger, Genève.
- Rougeur du nez avec exanthème. Mme Escholzmatt.
- Maux d'oreilles, tintement d'oreilles, surdité, catarrhe d'estomac, constipation, goutte articulaire avec inflammation et enflure. K. Bühlmann, Neuchâtel.

La publication des certificats n'aura lieu qu'avec la permission absolue du reconvalescent; en tout autre cas, la pleine discrétion est assurée.

4 médecins praticiens sont en fonction à la polyclinique qui est dirigée par un **médecin patenté**. Des cas difficiles sont discutés ensemble, ce qui est de grande importance pour les malades.

2250 guérisons, chiffre légalisé, datant surtout des années 1886 et 1887. La brochure: **Traitement et guérison des maladies**, est envoyée gratis et franco. Heures de consultation par médecin patenté, de 9 h. du matin à 5 h. du soir:

à **Zürich**, Schützengasse 10 II, chaque dimanche, mardi et vendredi; à **Bulle**, Centralbahnstrasse 19, chaque mercredi et jeudi; à **Winterthur**, Place de la Gare, au St-Gothard II, chaque samedi. [416]

S'adresser à la Polyclinique privée, Glaris.

TEINTURERIE - IMPRIMERIE

et lavage artificiel de garde-robres

H. HAGER, MORAT

LAVAGE CHIMIQUE

d'uniformes, étoffes pour meubles, tapis, couvertures, etc. Les commandes de déuil sont livrées dans les trois jours après réception.

DÉPÔTS: **Fribourg**: chez Mlle Vilard, rue de Lau-sanne; **Tavel**: chez Mme Gertrude Späth; **Bulle**: chez Mme Gremond-Ody, nég.; **Praroman**: chez Mlle Louise Schorderet, tailleur; **Aegryz**: Mlle Marie Mettraux. [572]

Conservez vos cheveux!

Par l'emploi de la **Végétaline**, lotion régénératrice des cheveux, au suc de Malva, qui produit une chevelure abondante. Se vend par 1/2 flacon et grand flacon à 2 fr. et 3 fr. 50, chez **Alex MARGOT**, coiffeur, à Bulle. [369]

Sous la Croix-Blanche

A BULLE

Beaux gruaux de maïs pour le ménage. — Fleur et gruaux d'avoine, dits d'épave-tre. — Petites fèves décortiquées. — Orge perlé. — **Blé noir** pour la volaille. — **Avaines fourragères**. Echange de graines contre farine, son et autres denrées. [335]

Filature de lin Burgdorf

se recommande pour le filage et tissage à façon de lin, de chanvre et d'étoüpes, à des prix très modérés. La matière est filée dans toute sa longueur.

L'établissement étant organisé au mieux, l'exécution des commandes, consciencieusement soignée, peut s'opérer dans un bref délai. D É P Ô T S: (H3611Y) M.M. **Eug. Weber**, à Bulle. **F. Ager-Demierre**, à Romont.

A VENDRE

sons de très favorables conditions de payement, les immeubles ci-après désignés, occupant une position avantageuse au bord de la route cantonale :

- COMMUNE DE VUISTERNS (Glâne) Art. Fol. No. n396 14 24. Au Lanciau, No 80, maison, grange.
 - n165 14 28. Ecurie, scie et place de 14 ares 94 mètres.
 - n584 13 43. Au Lanciau, champ de 37 ares 71 mètres.
- Pour prendre connaissance des conditions et traiter, s'adresser au soussigné, à Bulle. [509] LOUIS FASEL, agent d'affaires.

Farine de riz

pour le bétail, sous la Croix-Blanche, à Bulle. — Prix très réduits. — [527]

VINS D'ITALIE PUR RAISIN

Reconnu bon par l'analyse de M. de VEVEY, qui est à disposition. Vin rouge: 58 c. le litre; vin blanc: 46 c. et à 50 c. par quantité en dessous de 10 litres. En dépôt à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle. Grand choix de vins vaudois. [564]

A vendre :

16,000 pieds de foin et 8000 pieds de regain, dont deux tiers à consommer sur place et l'autre tiers à distraire. S'adresser à Isidore GLASSON, à Bulle. [560]

CACAO SOLUBLE

Suchard

EXCELLENTE QUALITÉ PRÉPARATION INSTANTANÉE

Ivrognerie.

Les suivants certifient la guérison de maladies obtenue par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de l'Établissement pour la guérison de l'ivrognerie de Glaris (Suisse): N. de Moos, Hirzel; A. Volkart, Bulach; F. Domini Walther, Courchapois; G. Krähenbühl, Weid p. Schönenwerd; Fr. Tschanz, Rüthenbach (Berne); Mme Simendingen, inst., Ringingen; F. Schneeberger, Bienna; Mme Furrer, Wasen (cant. de Berne).

Garantie! Traitement soit avec consentement, soit à l'insu du malade. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratis. Adresser: A l'Établissement pour la guérison de l'ivrognerie, à Glaris. [391]

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.

SEPTIÈME A

PRIX DE LA

Pour la Suisse

Pour l'Étranger payabl

Prix du nu

On s'abonne

de

L'as

Le fardes communes, vient de jou Les commu la loi leur ges scolaires obligées de taux, et leu ministratio financière. D'un aut sacrifices et de la gé précédents taux de l'a gorgent d' ministratio ses partisa Il est m vant pas d intérêts gé dans des cr causent et ment rétri laisser ce s Opulenc bas. Cette avons-nous pôt ou du Nos gou Quand les l'Etat, qu partisans f ment a in possible p voulons ce faire valoir Nos réfl par le proj Nous sa mal noté c pour exem passée du

FEU

CRU

On était à L'un des sa profession mer, et c'é lequel il all un retour à hommes. Après avo que ces so ceux qui le pria ses am rencontrer Tous s'y — Tu ve bal de ce s saillant à gr doubles tres Reproduc avec la Soci